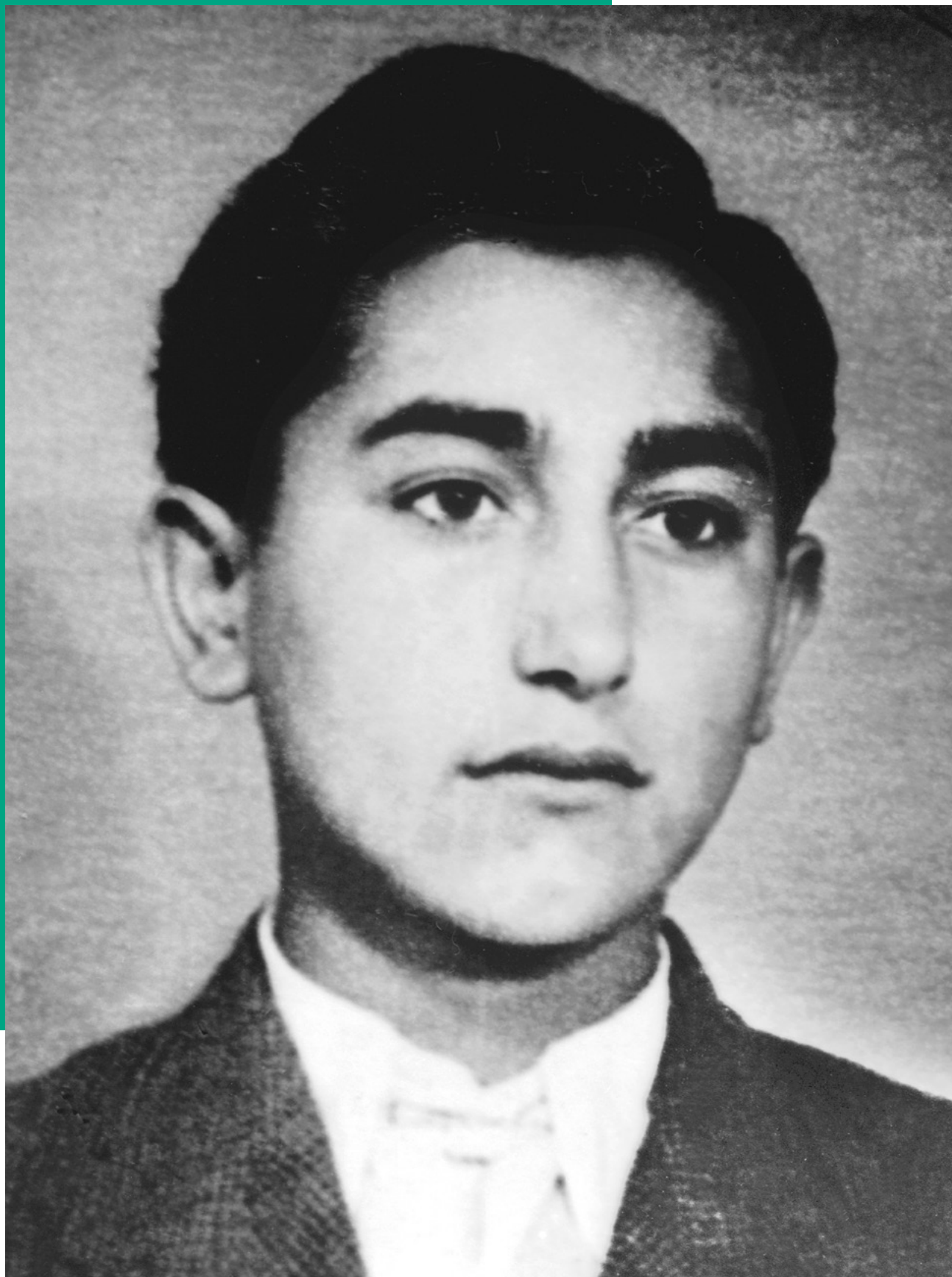


Otto Rosenberg  
1927–2001



source : collection privée

## Famille

Otto Rosenberg est né en 1927 à Draugupönen (en Prusse-Orientale à l'époque, aujourd'hui Dobrovolsk en Russie). Après la séparation de ses parents en 1930, Otto Rosenberg est élevé par sa grand-mère Charlotte à Berlin.



Otto Rosenberg (2ème en partant de la gauche) avec sa mère Luise Herzberg et ses frères et sœurs Waldemar, Max et Therese, vers 1930  
source : Gedenkstätte NS-Zwangslager Berlin-Marzahn

## Camp d'internement de Berlin-Marzahn

En 1936, Otto Rosenberg est déporté avec sa famille au camp d'internement de Berlin-Marzahn – comme beaucoup d'autres Sinté et Roms. C'est un camp prévu pour enfermer les Sinté et les Roms dans un arrondissement du nord-est de Berlin. Personne n'a le droit de quitter ce camp sans autorisation. Otto Rosenberg est autorisé à aller à l'école que dans celle du camp.

Des expérimentations discriminantes sont pratiquées sur les internés, y compris sur Otto Rosenberg. Le but de ces expérimentations est d'appuyer l'idéologie raciste des nazis et d'imposer le futur fichage des Sinté et Roms, puis leur déportation vers les camps de concentration et les centres de mise à mort.

## Travail forcé

A partir de 1940, Otto Rosenberg, alors âgé de 13 ans, est assigné au travail forcé dans une usine d'armement. Parce qu'il est Sinto, il reçoit moins de nourriture que les autres, puis n'est plus du tout nourri.

Il est arrêté pour sabotage alors qu'il grave des lettres sur un tas de bois. Pour cette seule raison, Otto Rosenberg est emprisonné pendant 4 mois. Il a alors 15 ans.

### Résistance au camp de Auschwitz-Birkenau

Immédiatement après sa sortie de prison, Otto Rosenberg est déporté au camp de concentration et centre de mise à mort Auschwitz-Birkenau. Il y est enregistré le 14 avril 1943 en tant que déporté du « Zigeunerlager » (« camp tsigane »). Il s'agit de la partie du camp de Birkenau dans laquelle sont rassemblées les familles Sinté et Roms.

Le 16 mai 1944, Otto Rosenberg participe activement à l'action de résistance menée par les Sinté et les Roms dans cette partie du camp. Ils se soulèvent contre leur exécution imminente en

refusant de quitter le camp. Ils s'arment d'outils et de pierres pour se défendre contre les gardiens SS. Cet acte de résistance est tout d'abord un succès : leur exécution n'a pas lieu.

Plus tard, ceux parmi les Sinté et les Roms que la SS juge « aptes au travail » sont envoyés vers d'autres camps de concentration. Quant à ceux qui restent détenus au « camp tsigane » d'Auschwitz-Birkenau, ils sont assassinés par la SS au début du mois d'août 1944.

---

### Survivre

En août 1944, Otto Rosenberg est déporté au camp de Buchenwald, puis au camp de concentration de Dora et enfin à celui de Bergen-Belsen. Dans ces camps, il est contraint à des travaux forcés éreintants. À Bergen-Belsen, il sera finalement libéré par l'armée britannique.

Presque toute la famille d'Otto Rosenberg, ses dix frères et sœurs, sa grand-mère, son père, ses tantes et oncles sont victimes du génocide nazi. Sa mère survit, mais décède quelques années plus tard des suites de sa déportation dans les camps.

Otto Rosenberg se marie en 1953 et a sept enfants avec son épouse Christel. Il décède en 2001 à Berlin.



Otto Rosenberg et son épouse Christel, 1951  
source : Gedenkstätte NS-Zwangslager Berlin-Marzahn



Otto Rosenberg (2ème en partant de la gauche) lors d'une commémoration au cimetière de Berlin-Marzahn, 1990.  
source : Gedenkstätte NS-Zwangslager Berlin-Marzahn

### Les sinté et les roms sous le régime nazi

Bien avant 1933 et l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir, les préjugés sur les Sinté et les Roms sont très répandus. Les membres de cette minorité sont victimes de discriminations. Peu de personnes les soutiennent. La politique raciste nazie s'appuie sur ces préjugés déjà existants.

Dès 1933, les Sinté et les Roms sont exclus de nombreux domaines de la vie sociale, comme du sport ou de la culture. Ils n'ont plus le droit d'exercer leur profession et sont de plus en plus persécutés. A partir de 1934, de nombreux Sinté et Roms sont stérilisés de force. D'après les « Nürnberger Gesetze » (« lois de Nuremberg »), ils sont une « artfremde Rasse » (« étrangers à la race »), comme les Juives et Juifs. Les Sinté et les Roms sont fichés et de plus en plus souvent arrêtés par la police, sans raison. A partir de 1940, les premiers transports sont organisés vers les camps de concentration dans la partie occupée de la Pologne. En tout, près d'un demi-million de Sinté et de Roms seront victimes du nazisme.

### Après 1945

Dans l'après-guerre, Otto Rosenberg s'engage pour le travail de mémoire sur les crimes nazis. Il se bat pour la reconnaissance et pour l'indemnisation des Sinté et des Roms en tant que victimes du nazisme et s'engage pour l'entente entre la majorité de la société allemande et la minorité des Sinté et Roms.

Pendant de nombreuses années, il est le président de l'association des Sinté et des Roms allemands de la région Berlin-Brandebourg. Otto Rosenberg a contribué au projet du Mémorial des Sinté et des Roms européens assassinés pendant le nazisme inauguré dans le parc de Tiergarten à Berlin en 2012.

Quelques Sinté et Roms essaient d'échapper aux persécutions ou de se défendre. Ils trouvent parfois de l'aide pour arriver à se cacher. Quelques-uns essaient, même en camp de concentration, de s'opposer à leur assassinat en menant des actes de résistance.

Texte : Dr. Stefanie Steinbach, Petra Rosenberg, Suivi éditorial : Julia Albert, Dr. Christine Müller-Botsch, Traduction : Sémil Berg, Anne Schindler, Mise en page : Braun Engels Gestaltung, Ulm  
© 2024 Gedenkstätte Deutscher Widerstand



Cofinancé par  
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.  
Numéro de projet : 101051075



Sauf indication contraire, le contenu de cette document est soumis à la licence suivante :  
CC BY-NC-ND 4.0. Informations sur les conditions d'utilisation et de traitement :  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>  
Tous les droits sur les photos et le matériel restent la propriété de leurs détenteurs de droits.